

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 8 février 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 février 2019 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire. Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2018**

Le compte rendu de la séance du 23 novembre 2018 est approuvé à 9 voix pour et 5 abstentions.

**II – ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019**

Afin de permettre à la commission des finances d'élaborer le budget 2019, il convient de définir les priorités d'investissements compte tenu des prévisions de la capacité de financement.

Mme LEPERON présente un tableau d'orientation budgétaire recensant les différents projets d'investissements qui pourront être réalisés en 2019. Comme les années précédentes, l'optimisation des aides du département et de l'État continuera à être systématiquement recherchée.

Le principal investissement de 2019 sera la poursuite de la réfection et l'extension de la cantine scolaire, qui devra aussi être équipée en matériel de cuisine et meubles de restauration.

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche du CCAB, l'aménagement de l'entrée de bourg côté route de Gouise sera terminé.

L'aménagement d'un bureau de direction à l'école maternelle est également envisagé, tout comme des travaux de rénovation de l'église Saint-Julien. Ces travaux seront réalisés sous réserve de l'accord des subventions demandées.

Enfin, l'achat de panneaux de signalisation et de divers matériels est à prévoir : un tracteur-tondeuse, un groupe électrogène, des panneaux d'affichage, des extincteurs ou du matériel informatique, notamment une nouvelle classe mobile pour l'école primaire qui devrait être financée pour moitié par une subvention de l'Inspection Académique.

**III – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 – ÉCOLE ET ACCUEIL DES ENFANTS**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 auprès de la Préfecture dans le cadre du programme « École et accueil des enfants », pour les travaux d'aménagement d'un bureau de direction à l'école maternelle. La subvention sollicitée s'élève à 3 927.41 €.

**IV – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 – SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 auprès de la Préfecture dans le cadre du programme « Sécurité et amélioration de la sécurité routière », pour les travaux de réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé le long du parking du stade Hubert Turaud. La subvention sollicitée s'élève à 15 135.78 €.

**V – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019**

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer une demande de subvention sur le produit des amendes de police pour l'aménagement de l'entrée de bourg route de Gouise, et pour la mise en place de signalisation horizontale et de panneaux de signalisation routière en agglomération. Les subventions sollicitées s'élèvent à 23 428.80 €.

## **VI – RAPPORT DE LA CLECT**

Le Conseil municipal approuve, à 12 voix pour et 2 abstentions, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 22 novembre 2018.

## **VII – CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMPÉTENCE POUR MOULINS COMMUNAUTÉ**

Le Conseil municipal, à 13 voix pour et une abstention, émet un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Soutien aux projets de Très Haut Débit sur le territoire de Moulins Communauté ; réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du CGCT ».

## **VIII – CRÉATION DE POSTE**

M. le Maire propose de suivre l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Allier quant à l'avancement du grade d'Agent de maîtrise à celui d'Agent de maîtrise principal à temps complet pour M. Stéphane PERRIN.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'Agent de maîtrise et de créer le poste d'Agent de maîtrise principal auquel sera affecté M. Stéphane PERRIN.

## **IX – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL**

Mme Aurore VARION est depuis le 01/01/2019 employée par la commune de Gouise sous la forme d'un contrat « Parcours Emploi Compétences ». Elle était aussi employée auparavant par notre commune pour le service de la cantine et la surveillance des temps calmes.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de Mme Aurore VARION par la commune de Gouise pour les heures effectuées pour le compte de notre commune.

## **X – ADHÉSION AU SERVICE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE L'ATDA**

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel. L'article 37 du règlement général sur la protection des données impose également à chaque autorité publique de désigner un délégué à la protection des données. M. le Maire précise que l'ATDA propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 un nouveau service de protection des données à caractère personnel et donne la possibilité de désigner l'ATDA en tant que délégué à la protection des données (DPO).

Le Conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions

- décide d'adhérer au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA, uniquement pour la commune de Neuilly le Réal,
- désigne l'ATDA en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ATDA.

## **XI – DEMANDE DE LOGEMENT**

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et une abstention, décide d'attribuer le logement F3 situé 16 place de la Mairie à Mme Géraldine ESTIEVENART.

## **XII – CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DU RASED**

L'école de la commune de Noyant-d'Allier est pourvue d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), dont les élèves de la commune peuvent bénéficier. Une convention pourrait être mise en place entre les communes de la circonscription de Moulins 2 et la commune de Noyant-d'Allier pour la prise en charge financière des frais de fonctionnement du réseau. La participation de notre commune serait de 68.53 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil municipal décide de ne pas la conclure cette convention dans l'immédiat. Il s'interroge notamment sur la raison pour laquelle la commune de Neuilly le Réal est rattachée à un RASED si éloigné géographiquement.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Travaux de restructuration du restaurant scolaire**

M. PRONCHERY annonce que dans le cadre des travaux de restructuration du restaurant scolaire, tout le mobilier et les équipements situés dans la cuisine et la salle de restauration seront déménagés aux ateliers municipaux, à l'atelier de la zone artisanale et dans une partie de la salle jaune, les 18 et 19 février. Il ajoute que la réfection proprement dite de l'actuelle cantine débutera à partir du 20 février, avec également le raccordement de la cantine et de la salle Henri Baron au gaz de ville. Les travaux devraient théoriquement être achevés dans la deuxième semaine du mois de juin.

### **Travaux en cours**

M. PRONCHERY présente l'avancement des travaux d'aménagement de la route de Gouise devant le stade Hubert Turaud. L'isolation du plafond du local de la pétanque sera réalisée prochainement par l'équipe technique. L'entretien des chemins communaux devra aussi être effectué quand les conditions météorologiques le permettront.

### **Convocations aux séances du Conseil municipal**

M. ROUYER rappelle que lors de la séance du 23 novembre 2018, il avait évoqué que la dématérialisation des convocations au Conseil municipal serait débattue. M. le Maire répond que cette proposition avait effectivement été reportée, et rappelle que pour que cette dématérialisation soit mise en place, cette décision doit être acceptée à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil municipal. Cette proposition étant débattue par les membres et certains n'y étant pas forcément favorables, il est décidé que pour l'instant les convocations continueront à être envoyées par courrier.

### **Fonctionnement du service de cantine durant les travaux**

Mme GUITTON indique qu'une réunion s'est tenue le 31 janvier pour informer le personnel scolaire du nouveau fonctionnement du service de cantine à partir du 4 mars. Du fait de la réhabilitation des locaux existants, l'organisation du service des repas sera organisée de la façon suivante :

- l'inscription des enfants à la journée et le tarif des tickets restent inchangés,
- le service des repas sera réalisé dans la salle jaune pour les maternelles et dans le premier tiers de la salle Henri Baron pour les primaires, sans modification des horaires de service. La salle Henri Baron pourra tout de même être louée les weekends et les activités s'y déroulant en semaine fonctionneront normalement durant cette période.
- la cuisine de la cantine ne sera plus utilisable le temps des travaux. Les repas seront livrés par la société Elior (cuisine centrale de Moulins) en liaison froide et seront réchauffés sur place.
- le jeu de la Fourchette d'or pour les enfants de la primaire sera lui mis en suspend jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### **Recrutement d'un cuisinier / d'une cuisinière**

Mme Nadine PRONCHERY ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2019, la candidature pour occuper le nouveau poste de cuisinier a été lancée. Plus d'une trentaine de candidatures ont été reçues. 11 candidats ont participé à un premier entretien de recrutement les 2 et 9 février. M. le Maire indique par ailleurs qu'il recevra individuellement toutes les personnes résidant dans la commune qui ont proposé leur candidature pour ce poste pour s'entretenir avec elles si elles le souhaitent.

### **Ancienne décharge**

M. CHABERT indique que le portail de l'ancienne décharge située à Mirebeau, qui ne doit être utilisée que par l'équipe technique municipale, n'est pas toujours fermé, et qu'il serait bon de renforcer son système de fermeture.

### **Prochaines réunions**

Mme DE CHACATON relaie la remarque de parents d'élèves qui l'ont informée que le conducteur du bus scolaire ne coupe pas le moteur lorsqu'il stationne devant les écoles en attendant la sortie des enfants, les gaz d'échappement pouvant de ce fait être respirés par les enfants et leurs parents. M. le Maire répond qu'il contactera le service transport du Conseil départemental pour évoquer le problème.

### **Centre Social de Jaligny/Neuilly**

Mme DE CHACATON informe que le Centre Social de Jaligny/Neuilly mettra en place début mars l'opération "Paroles d'habitants". Plusieurs groupes seront chargés d'interroger des parents d'élèves, des enfants, des personnes âgées, des actifs ou des élus, sous la forme d'un questionnaire, afin de recueillir leurs attentes et leurs idées d'activités, dans le but de constituer leur nouveau projet social. Toutes les personnes qui souhaitent participer à cette opération sont les bienvenues, et une note d'information pourra être distribuée aux écoles.

### **Chemins de randonnée**

Mme DE CHACATON explique que Moulins Communauté voudrait inscrire des chemins communaux et ruraux neuillysois au PDIPR pour les faire labéliser dans le cadre d'Allier Pleine Nature. Ces chemins doivent être à 70% des chemins de terre pour obtenir ce label.

### **CLAS**

Mme DE CHACATON informe que comme chaque année elle va préparer la demande de subvention 2019, dont la commune est bénéficiaire dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, mais qu'à partir de l'an prochain elle ne s'en occupera plus. Elle souhaite donc qu'une autre personne prenne le relais pour pouvoir anticiper cette succession.

### **Relais d'Assistants Maternels**

M. GONNOT dresse un résumé des différentes réunions et pourparlers qui ont eu lieu avec la CAF, les Centres Sociaux de Chevagnes et de Jaligny/Neuilly, et le SIVOM de l'ancien canton de Neuilly, afin de recruter une nouvelle directrice du Relais d'Assistants Maternels dont le poste est vacant depuis mai 2018. Il annonce que malgré un premier appel à candidature qui n'a pas abouti en janvier 2019, un nouvel appel a été lancé pour un poste à mi-temps géré par le SIVOM comme auparavant, et que deux candidates se sont pour le moment manifestées.

### **Manifestation des associations neuillysoises**

M. GALLAUD indique que les représentants des associations neuillysoises ont participé à une réunion commune le 4 février. A l'issue de celle-ci, il a été décidé l'organisation d'une manifestation le samedi 21 septembre à laquelle participeront une grande partie des associations, dans le but d'échanger entre elles.

### **Championnat de France des élus**

Mme LEPERON relaie l'information de l'Association des Maires quant à l'organisation d'un Championnat de France des élus en course à pied et VTT, le 6 avril à Agonges. Les élus intéressés sont les bienvenus.

La séance est levée à 23h20

Le 15 février 2019

Le Maire,  
Hervé BAUDOIN

